

13. Usages de drogues dans l'espace festif en France : situation en 2004 et éléments d'évolutions récentes

Introduction

La fête, les lieux festifs, les moments festifs, sont fréquemment l'occasion de consommation de produits psychotropes licites et illicites. Depuis son émergence en France à la fin des années 1980, le mouvement festif techno est associé à des consommations de produits psychoactifs, en particulier de stimulants telle la MDMA, molécule de l'ecstasy. Si des conduites d'excès peuvent être observés dans d'autres espaces festifs, les usages de drogues illicites y apparaissent modérés lorsqu'ils ont été étudiés (Aquatias et al., 2001). En 1999, un important travail coordonné par la mission rave de médecins du monde permet de décrire de nombreux aspects de l'espace festif techno et, entre autres, objective l'existence de fréquentes consommations de produits psychoactifs (Sueur et Bastiannelli, 1999). Cet article présente un état des lieux des consommations dans l'espace festif techno français en 2004 et quelques évolutions survenues au cours des dernières années.

Les informations utilisées proviennent essentiellement de deux sources d'information : le dispositif TREND de l'OFDT et une enquête quantitative auprès d'usagers de l'espace festif « musiques électroniques » réalisée en 2004 et 2005.

Depuis 1999, dans le cadre du dispositif Tendances récentes et nouvelles drogues (TREND) de l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT) l'espace festif techno a été défini comme l'un des deux espaces principaux d'observation (Bello et al., 2004). Par espace festif techno, on entend les lieux où se déroulent des événements relevant essentiellement de la culture techno, tels les clubs, teknivals, free-parties, rave-parties, pubs qui font leur promotion grâce à la musique électronique (« soirées urbaines »), soirées privées... Il s'agit d'un espace à forte prévalence et incidence de consommations de produits psychotropes. Un réseau multicentrique d'observateurs de cet espace permet de dresser un panorama annuel des produits consommés, modalités d'usage, profil des usagers⁶⁷.

En complément de ce travail d'observation à tonalité qualitative, une enquête quantitative auprès de personnes fréquentant l'espace festif « musiques électroniques » a été réalisé en 2004 et 2005. Une cartographie de l'espace festif « musiques électroniques » a été obtenue à partir d'un recueil de données ethnographiques. Ce préalable ethnographique a permis la reconstruction artificielle d'un plan de sondage sur la base d'une typologie de quatre sous populations (free/rave, soirées urbaines, clubbing et soirées select). Dans un second temps des données ont été recueillies auprès des usagers à l'aide d'un questionnaire en face à face. Près de 1 500 personnes ont été enquêtées dans cinq agglomérations (Bordeaux, Metz, Nice, Rennes, Toulouse) (Reynaud-Maurupt et al., 2004).

Ces constats sont précédés d'un rappel du cadre légal des événements festifs de culture techno et des actions de réduction des risques en direction des usagers de produits psychotropes.

Le cadre légal en France

Le cadre légal des événements festifs de culture « techno »

Jusqu'à la fin 2001, les rave-parties et free-parties se déroulaient sans cadre légal particulier. Le nouvel article 23-I de la loi d'orientation et de programmation relative à la sécurité (issu de la loi n°2001-1062 du 15 novembre 2001) a conféré un nouveau cadre juridique à ces rassemblements. Les organisateurs sont désormais tenus de déclarer leur projet aux préfets des départements sur le territoire desquels les « rave-parties » sont prévues.

⁶⁷ Pour plus de détails sur les méthodes d'observation utilisées voir (Bello et al., 2004, pages 23 à 30).

Le décret n° 2002-887 du 3 mai 2002 précise les modalités de déclarations. Les personnes privées organisatrices de rassemblements festifs à caractère musical dans des espaces non aménagés à cette fin doivent déclarer leur manifestation au Préfet du département un mois avant la date prévue dès lors que le rassemblement répond aux caractéristiques suivantes : diffusion de musique amplifiée, effectif des participants dépassant 250 personnes organisateurs compris, rassemblement annoncé par voie de presse, affichage, tract ou tout autre moyen de communication ou de télécommunication ; présence de risques pour la sécurité des participants en raison de l'absence d'aménagement ou de la configuration des lieux. La déclaration doit être accompagnée de l'autorisation d'occuper le lieu donné par le propriétaire ou le titulaire du droit réel d'usage. Elle doit décrire les dispositions prévues par les organisateurs pour garantir la sécurité et la santé des participants, la salubrité, l'hygiène et la tranquillité publique. Le non respect de l'obligation de la déclaration ou la tenue d'une « rave partie » en violation d'une interdiction prononcée par le Préfet est passible d'une amende (1 500 €). En outre, le décret prévoit comme peine complémentaire la suspension pour une durée de trois ans ou plus du permis de conduire, la confiscation « de la chose qui a servi ou était destinée à commettre l'infraction ou de la chose qui en est le produit », 20 à 120 heures de Travail d'Intérêt Général.

Actions de réduction des risques en milieu festif

L'article 12 de la loi de santé publique du 9 août 2004 inscrit la politique de réduction des risques en direction des usagers de drogues dans le code de santé publique. Elle devient du ressort de l'Etat et est officiellement définie comme visant à « prévenir la transmission des infections, la mortalité par surdose par injection de drogue intraveineuse et les dommages sociaux et psychologiques liés à la toxicomanie par des substances classées comme stupéfiants ».

Un décret paru en 2005 (n° 2005-347 du 14 avril 2005) précise le référentiel national des actions de réduction des risques en direction des usagers de drogues.

Les objectifs des activités de réduction des risques sont donc :

- de prévenir les infections sévères, aiguës ou chroniques, en particulier celles liées à l'utilisation commune du matériel d'injection ;
- de prévenir les intoxications aiguës, notamment les surdoses mortelles résultant de la consommation de stupéfiants ou de leur association avec l'alcool ou des médicaments ;
- de prévenir et prendre en charge les troubles psychiatriques aigus associés à ces consommations ;
- d'orienter vers les services d'urgence, de soins généraux, de soins spécialisés et vers les services sociaux ;
- d'améliorer l'état de santé physique et psychique et l'insertion sociale des usagers de drogues (logement, accès aux services et aux dispositifs sociaux notamment)

De nombreuses modalités d'intervention sont évoquées. Il s'agit notamment de :

- prise de contact dans des lieux fréquentés par le public cible ;
- distribution et promotion de matériels d'hygiène et de prévention ;
- information sur les risques associés à l'usage de drogues et leur prévention ;
- conseils personnalisés
- orientation et accompagnement vers les services de soins généraux ou spécialisés ;
- mise à disposition d'espaces de repos, distribution de boissons et de nourriture ;
- dispensation de soins infirmiers ;
- récupération du matériel usagé et traitement des déchets septiques.

Ces textes fournissent un cadre légal à des actions de réduction des risques en milieu techno développées depuis plusieurs années par diverses associations (Techno plus,

Médecins du monde, ASUD...) tout en prohibant d'autres tel le testing par réaction colorimétrique (test de Marquis) des comprimés de drogues de synthèse. Du fait de leurs récentes publications, leur impact sur ces actions reste à évaluer.

Les évolutions de l'espace festif « techno »

Les dispositions législatives brièvement présentées plus haut, dont l'application a débuté à la mi 2002, ont induit plusieurs modifications de la configuration de l'espace festif techno français.

En 2002 et 2003 six évolutions majeures ont pu être identifiées :

- une raréfaction, voir sur certains sites une disparition, des événements techno non commerciaux (free-parties) et une augmentation de la confidentialité de ces événements ;
- l'organisation d'événements festifs techno en partenariat avec des établissements commerciaux ;
- un développement des soirées privées de moins de 250 personnes ne donnant pas lieu à une déclaration en préfecture ;
- une augmentation de la fréquentation des clubs et des discothèques ;
- un développement de la participation des adeptes français de fêtes techno à des événements se déroulant dans des pays frontaliers (Belgique, Espagne, Italie, Allemagne) ;
- une réorientation du trafic vers les lieux festifs en développement.

La raréfaction voire la quasi-disparition des free-parties semble principalement liée aux activités des forces de l'ordre qui sont maintenant autorisées, en l'absence d'autorisation préfectorale préalable, à disperser les rassemblements festifs.

Les soirées privées sont de plus en plus observées sur la plupart des sites métropolitains. Elles sont organisées soit chez des particuliers disposant d'espace, soit dans des lieux publics forestiers (entrée gratuite ou sur donation), soit dans une salle louée (soirée souvent payante). Les organisateurs se heurtent souvent à la réticence des loueurs potentiels. Ces soirées ne font pas l'objet d'une médiatisation publique. Elles attirent une partie de l'audience type free-party/teknival qui est informée à partir de réseaux de connaissances.

Les soirées techno en boîtes et discothèques se sont développées au cours des deux dernières années et les consommations de produits y sont assez aisément observées. Concomitamment, les activités des forces de l'ordre dans ces lieux ont été fréquemment rapportés et ont plusieurs fois abouti à des fermetures administratives de clubs ou discothèques.

En outre, les gérants des clubs et des discothèques intensifieraient les contrôles à l'entrée et à l'intérieur de leurs établissements en renforçant leurs services de sécurité internes : « dans ce contexte, la pression des services de sécurité des clubs s'est renforcée et la fouille à l'entrée des établissements serait devenue beaucoup plus soutenue et intrusive qu'auparavant (vérification des papiers d'identité, distribution de petites notes précisant qu'il est interdit d'être en possession de drogues, palpation) » (Bello et al., 2004).

La troisième possibilité qui s'offre aux « teuffeurs⁶⁸ » est de passer la frontière pour trouver des lieux propices aux fêtes qu'ils apprécient. Les observateurs du réseau des sites proches de pays limitrophes font état du développement des migrations de fin de semaine en direction de la Belgique, de l'Espagne ou de l'Italie, soit dans les boîtes ou les discothèques,

⁶⁸ « teuffeurs » : ce sont les participants à la « teuf », c'est à dire la fête en langage inversé.

soit dans des free-parties. Ainsi, les jeunes du nord de la France peuvent aller danser dans les « méga-dancing » belges, tandis que ceux du sud-ouest iront visiter les fêtes techno espagnoles. Les pays frontaliers « semblent constituer les lieux d'accueil privilégiés pour ce type de fête dont les plus fortes proportions de participants sont de nationalité française » (Bello et al., 2004). Certains observateurs du site de Toulouse font état de migrations plus lointaines vers des pays comme la république tchèque et la Croatie, lesquelles deviendraient les terres d'élection d'adeptes des free-parties, notamment en période estivale. Ce groupe serait constitué d'irréductibles qui n'acceptent pas l'institutionnalisation du mouvement techno avec le processus de disparition des fêtes « sauvages et gratuites » au profit d'événements commerciaux, de teknivals autorisés par le ministère de l'Intérieur, ou de fêtes privées.

Au vu de la raréfaction des free-parties, les trafiquants semblent s'être en partie réorientés en direction des clubs et des boîtes de nuit. Par ailleurs, du fait de l'importante activité policière associée à des actions de certains gérants d'établissements, de nombreux trafiquants ont modifié leurs pratiques et évitent de vendre directement à l'intérieur des établissements. Sur certains sites, la vente de produits se fait désormais à l'extérieur, à proximité des clubs et des discothèques, dans les rues et les parkings avoisinant les lieux festifs. Dans les fêtes, les personnes auraient plutôt tendance à arriver munies des produits dont elles ont besoin et non plus à les acheter sur place. C'est bien sûr le cas dans les clubs et les discothèques mais aussi dans les « micro fêtes » organisées par des particuliers. Dans les free-parties qui subsistent, la plupart des observateurs font le même constat : le trafic y est plus discret, les ventes à la criée tendent à disparaître et la revente est assurée par les consommateurs eux-mêmes contrairement à l'époque récente où le deal pouvait être le fait de revendeurs « spécialisés ».

Qui sont les usagers de l'espace festif ?

Au cours des dix dernières années, la population intéressée par la culture et les fêtes « techno » s'est notablement modifiée et étendue. Initialement restreinte à des groupes de personnes souvent porteuses d'une philosophie politique empreinte d'anarchisme, elle s'est « normalisée » en s'accroissant. Si de petits groupes perpétuent la philosophie originelle de la « temporary autonomous zone », la plupart des personnes sont surtout des adeptes de musiques innovantes porteuses d'une fragrance de rébellion.

Si les premiers adeptes du techno dépassent maintenant la quarantaine, les personnes fréquentant les espaces festifs techno restent surtout de jeunes adultes. Dans l'enquête « musiques électronique », les personnes rencontrées étaient âgées de 16 à 52 ans, mais l'âge moyen était de 24 ans et 11 mois. Celui-ci variait selon le type d'espace festif : de 23 ans et 1 mois en free-parties jusqu'à 26 ans et 8 mois en soirées « select ».

Il s'agit d'un milieu qui reste à dominante masculine, les femmes constituaient un peu plus d'un tiers (36 %) de la population enquêtée. Cette proportion varie légèrement selon l'espace festif considéré, de 34,0 % en free-parties à 38,6 % parmi les adeptes du clubbing.

Assez logiquement pour de jeunes adultes, la plupart (77,6 %) des personnes enquêtées sont célibataires et seules 8,8 % ont un ou plusieurs enfants à charge. Si plus des deux tiers (68,5 %) disposent d'un logement autonome, près d'un quart (24,2 %) vivent encore chez leurs parents. Seule une minorité (2,3 %) déclare un logement précaire ou pas de logement.

Leurs occupations ne semblent pas les distinguer drastiquement de la population française de cette tranche d'âge. Plus de la moitié (58,2 %) sont engagés dans une activité rémunérée, un cinquième (20,1 %) dans des études, mais près d'un dixième (9,7 %) sont sans activité ou au chômage. Il s'agit d'une population dont les ressources restent modestes. Plus de la moitié (53 %) ont des ressources mensuelles en dessous de 1 000 euros. La très grande majorité (98,9 %) dispose d'une couverture sociale.

Les consommations de produits

Parmi les usagers de l'espace festif « musiques électroniques », on peut observer des taux d'expérimentation (usage au moins une fois dans la vie) des principaux produits illicites (cannabis, ecstasy et amphétamines, cocaïne, champignons hallucinogènes et LSD, poppers) beaucoup plus élevés que ceux des personnes âgées de 15 à 34 ans représentatives de la population française (Tableau 38). Les niveaux de consommation au cours du mois écoulé sont particulièrement élevés pour l'alcool, le tabac, le cannabis, l'ecstasy et la cocaïne (Tableau 38). Cependant, pour plusieurs produits, il s'agit d'usages qui restent rares ou épisodiques.

Tableau 38 : Fréquence d'usage dans la vie et au cours du mois écoulé chez des usagers de l'espace festif et d'usage dans la vie chez les 15-34 ans

	Usagers de l'espace festif, 2004			15-34 ans, France, 2002*
	Répondants	Dans la vie	Le mois dernier	dans la vie
Tabac	1496	-	87,4 %	-
Alcool	1496	-	96,0 %	-
Cannabis	1496	93,6 %	68,5 %	30,0 %
Ecstasy	1494	67,7 %	32,4 %	1,9 %
Cocaïne (non basée)	1488	62,6 %	34,8 %	3,0 %
Champignons hallucinogènes	1481	54,9 %	12,6 %	2,1 %
Poppers	1470	50,6 %	10,4 %	ND
Amphétamines	1492	46,8 %	13,4 %	0,1 %
LSD	1488	45,4 %	10,6 %	1,5 %
Opium et Rachacha	1482	28,3 %	4,3 %	ND
Héroïne	1474	23,1 %	6,8 %	0,5 %
Crack / free-base	1458	20,6 %	6,2 %	ND
Kétamine	1484	16,4 %	2,4 %	ND
Benzodiazépines hors traitement	1420	9,5 %	1,9 %	ND

ND : non disponible

Sources : enquête « musiques électroniques » GRVS/OFDT et * EROPP 2002, OFDT.

Les modes d'administration des produits se caractérisent par un recours dominant à la voie orale, au sniff et à la fumette. L'injection reste une pratique considérée comme dégradante par les personnes participant à cet espace et qui n'a été pratiquée que par une minorité.

Parmi les enquêtés de l'étude « musiques électroniques » les deux tiers (66,0 %) ont essayé le sniff et quatre sur dix (40,7 %) y ont eu recours durant le mois écoulé. Si près d'une personne sur vingt (4,5 %) dit s'être déjà injectée, seule une pour deux cent (0,5 %) l'a fait au cours du mois écoulé.

Selon SINTES, les comprimés et les buvards collectés en 2003 sont destinés quasi exclusivement à être avalés. Pour les poudres, 3 échantillons sur 4 sont destinés à être sniffés (74 %). Globalement, moins de 1 % des produits collectés dans le cadre de SINTES sont destinés à être injectés.

Les différentes familles de produits

Alcool, tabac, cannabis

L'alcool, le tabac et le cannabis sont trois produits extrêmement présents dans les espaces festifs de type concerts, festivals, boîtes, discothèques, rave, free-parties. Il n'est guère possible d'établir des tendances évolutives dans ces espaces au vu de leur forte prévalence et de l'absence de données quantitatives répétées et comparables.

Alcool et tabac

En 2004, parmi des usagers de l'espace festif « musiques électronique », la quasi totalité des personnes (96 %) ont consommé de l'alcool au cours du mois écoulé. Un peu moins d'une sur dix (8,2 %) déclare consommer de l'alcool tous les jours. Les jours de consommation d'alcool une majorité (50,7 %) consomme plus de quatre verres d'alcool et le nombre moyen d'ivresse par personne au cours du mois écoulé est de 2,3. Parmi 3 500 personnes contactées en 2003 via des établissements gays parisiens, 15 % disent consommer de l'alcool tous les jours et plusieurs fois par jour (Le Kiosque et al., 2005, se reporter également à la section 2 du rapport national).

Une grande majorité (87,4 %) des usagers de l'espace festif « musiques électronique » a fumé du tabac au cours du mois écoulé. Il s'agit le plus souvent de fumeurs quotidiens, plus d'un cinquième (22,1 %) de ces fumeurs consomme plus de vingt cigarettes par jour.

Cannabis

Le cannabis a été consommé au cours du mois écoulé par plus des deux tiers (68,5 %) des personnes enquêtées dans l'espace festif « musiques électroniques », plus d'une fois par semaine par 58,4 % des personnes et tous les jours par plus de quatre personnes sur dix (41,4 %). On constate que, dans cette population, l'usage quotidien de cannabis est plus fréquent que celui d'alcool. Parmi 3 500 personnes contactées via des établissements gays parisiens, 35 % disent consommer « régulièrement » du cannabis avec de l'alcool.

Les stimulants

En France, les stimulants sont la famille de produits la plus utilisée au sein de l'espace festif. Leur usage semble être en développement continu depuis 1999.

Chlorhydrate de cocaïne et cocaïne basée

La cocaïne peut être consommée soit sous forme poudre (chlorhydrate de cocaïne) soit sous forme fumable (cocaïne basée) dont la dénomination principale dans l'espace festif est « free base ».

Le chlorhydrate de cocaïne est un produit dont la diffusion est amorcée en France métropolitaine, dans l'espace festif mais également en dehors, depuis plusieurs années et qui se poursuit actuellement. Il devient difficile de décrire un profil type d'utilisateur de poudre de cocaïne du fait de l'importante hétérogénéité des profils sociaux des consommateurs pouvant aller d'une personne très marginalisée jusqu'à des personnes à très haut niveau de revenus. Cette diffusion est liée à une perception positive de ce produit par les usagers : « produit de luxe », « produit pour faire la fête », « produit ludique », « la panacée », ainsi qu'à une disponibilité croissante.

En 2004, au sein de l'espace festif « musiques électroniques » le chlorhydrate de cocaïne a été goûté par près des deux tiers (62,6 %) des personnes. Cela va d'une personne sur deux (48,4 %) dans l'espace « select » à plus de huit sur dix (81,2 %) dans l'espace « free/rave ». Plus d'une personne sur cinq (23,0 %) a consommé au cours du mois écoulé et plus d'une sur dix (11,8 %) deux fois ou plus par semaine. L'administration se fait principalement par voie sniffée (82,9 %) et parfois fumée (16,2 %). L'injection reste une pratique très rare (0,5 %). Parmi 2 860 personnes contactées via des établissements gays parisiens, 21 % disent avoir consommé de la cocaïne avec de l'alcool au cours de leur vie et 5,6 % déclarent le faire régulièrement ou systématiquement (Le Kiosque et al., 2005).

Le « crack » ou « free-base », forme basée et fumable de la cocaïne a connu un développement de son usage dans l'espace festif au début des années 2000. Ce développement a été rattaché à la possibilité de consommer discrètement du crack en le fumant mélangé dans un joint, à des effets plus rapides que le sniff et à sa disponibilité sur certains sites. Toutefois, ce développement semble s'être arrêté depuis 2003.

En 2004, le « free base » a été expérimenté par 20,6 % des usagers de l'espace festif « musique électronique ». Les usages récents (dans le mois) sont plutôt rares (6,2 %). Logiquement, la presque totalité des consommations (97,8 %) se fait par voie fumée.

L'ecstasy

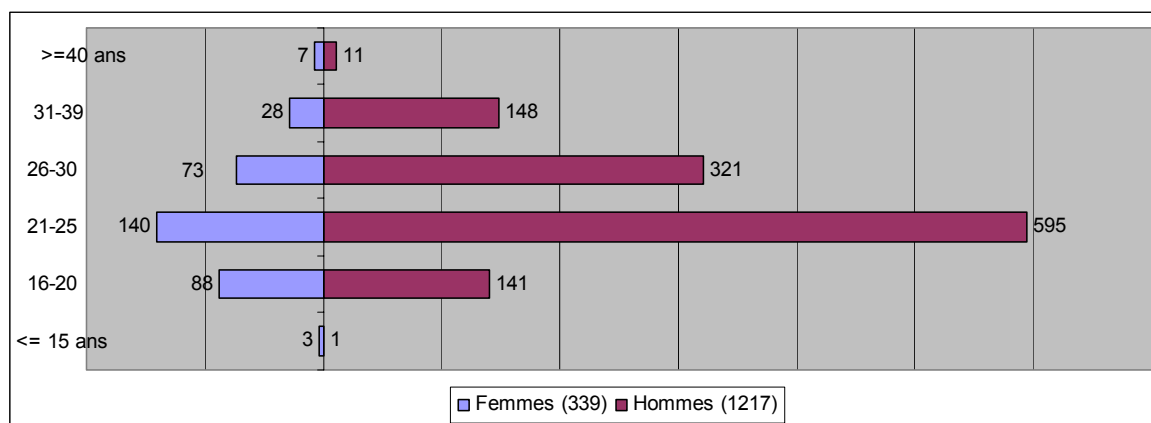
L'ecstasy est un produit dont l'usage semble être en croissance en France au sein de l'espace festif depuis plusieurs années.

En 2004, c'est, avec le cannabis, le produit illicite le plus facilement observable au sein de l'espace festif de culture techno. Toutefois, il est de plus en plus constaté dans d'autres espaces sociaux et en particulier chez les usagers de structures de réductions des risques : en 2003, au cours d'une enquête transversale, 32 % d'entre eux en avaient consommé au cours du mois écoulé (Bello et al., 2004). Les observations du réseau des sites TREND réalisées dans l'espace festif indiquent que la plupart des consommateurs se situent dans la tranche d'âge de 18 à 30 ans et qu'il s'agit le plus souvent de personnes bien insérées (étudiants, salariés).

Parmi les personnes fréquentant l'espace festif « musiques électroniques », 32,4 % ont consommé de l'ecstasy au cours du mois écoulé et 10,4 % plus d'une fois par semaine. Si la plupart (83,6 %) des personnes consomment par voie orale, une importante minorité (15,4 %) consomme de l'ecstasy en sniffant. Selon les observations du réseau des sites TREND, les trois modes d'administration de l'ecstasy sont la voie orale (« gobage »), le sniff et l'injection. Comme les années précédentes, les deux premiers sont les plus répandus dans l'espace festif comme chez les usagers marginaux de ville. L'injection d'ecstasy reste une pratique très minoritaire qui serait, pour l'essentiel, cantonnée à des personnes rencontrées dans l'espace urbain. En 2002, les observations issues du réseau des sites mettaient en évidence une progression du sniff de poudre d'ecstasy (dénommée « poudre de MDMA ») dans l'espace festif.

Selon SINTES, la majorité des personnes cédant un échantillon d'ecstasy en 2002/2003 sont des hommes, la tranche d'âge la plus représentée est celle des 21 à 25 ans (Graphique 12).

Graphique 12 : Répartition selon l'âge et le sexe des usagers ayant cédé un échantillon à SINTES de juillet 2002 à septembre 2003



Source : SINTES / OFDT.

Les amphétamines

Depuis 1999, l'usage d'amphétamine dans l'espace festif tend à s'étendre tout en restant principalement le fait de sous groupes particuliers. L'image de ce produit semble s'améliorer depuis quelques années. S'il s'agit d'un produit moins prestigieux que la cocaïne, il est considéré comme bon marché, efficace et maîtrisable. La disponibilité de l'amphétamine dans l'espace festif techno français est plutôt élevée ces dernières années.

En 2004, trois sites du réseau TREND (Marseille, Metz et Toulouse) rapportent un élargissement du spectre habituel des consommateurs de « speed » en direction de

populations fréquentant les raves commerciales voire les clubs et donc se rapprochant du profil moyen de l'utilisateur d'ecstasy. Toutefois, il apparaît cette année, comme les années précédentes, que la consommation de « speed » demeure attachée à une population de « teuffers » évoluant plutôt dans l'espace festif alternatif et de type « nomades » ou « errants ». Cette population est plutôt précarisée socialement et fréquente épisodiquement les structures de première ligne implantée dans l'espace urbain.

Parmi les personnes fréquentant l'espace festif « musiques électroniques », 13,4 % ont consommé des amphétamines au cours du mois écoulé et 3,1 % plus d'une fois par semaine. En congruence avec les constats du réseau, il existe une surconsommation dans le milieu « free/rave » par rapport aux autres milieux festifs. En effet près d'une personne sur trois (29,0 %) en a consommé le mois écoulé dans le milieu « free/rave » contre moins d'une sur dix dans les trois autres milieux festifs.

Les amphétamines se présentent sous forme, soit de poudre, soit de comprimés. Selon le réseau des sites TREND, les modes d'administration principaux dans l'espace festif sont le sniff et la voie orale, l'injection restant anecdotique. De fait, au cours du mois écoulé, parmi les consommateurs d'amphétamines de l'espace festif « musiques électroniques », les trois quarts (74,3 %) les ont sniffés et un quart (23,8 %) les ont avalés.

Les hallucinogènes

Les hallucinogènes sont la seconde famille de produits la plus expérimentée par les usagers de l'espace festif. Il s'agit des champignons hallucinogènes et du LSD et dans une moindre mesure de la kétamine, les autres produits (GHB, plantes...) restant anecdotiques. Leur diffusion semble croître ces dernières années. Toutefois, les évolutions restent assez contrastées selon les produits. Si l'usage récent est retrouvé dans toutes les scènes festives « musiques électroniques », il semble particulièrement concentré chez les adeptes des free-parties et rave-parties. Toutefois, l'usage d'hallucinogènes reste le plus souvent épisodique, les effets de consommations fréquemment répétées sont généralement incompatibles avec une vie sociale en cas d'usage répété.

Les champignons hallucinogènes

Depuis plusieurs années, les champignons hallucinogènes bénéficient d'une image favorable auprès des usagers du fait de l'engouement existant pour les produits naturels, déconnectés du trafic des autres drogues (ecstasy, cocaïne...). Toutefois leur usage reste limité du fait de leurs effets.

Plus de la moitié (54,9 %) des personnes enquêtés dans l'espace festif « musiques électroniques » a goûté des champignons hallucinogènes. On constate une grande hétérogénéité du niveau d'expérimentation selon le type de scène festive. En effet, ils sont plus de huit sur dix (81,1 %) parmi les participants à l'espace « free/rave » à avoir goûté des champignons hallucinogènes, 56,2 % dans la scène urbaine, et un peu plus d'un tiers en boîte select (37,0 %) et parmi les adeptes du clubbing (35,2 %). Si globalement, ce sont un peu plus d'une personne sur dix (12,4 %) qui ont consommé au cours du mois écoulé, ce sont près d'un quart (24,8 %) des participants à l'espace « free/rave ». Les champignons sont presque exclusivement (97,1 %) consommés par voie orale, mais quelques personnes les fument.

Le LSD

Au cours des cinq dernières années l'usage de LSD dans l'espace festif « techno » en France a été fluctuant, principalement du fait de variations de la disponibilité du produit. Il avait presque disparu en 2002, est réapparu en 2003 et reste, en 2004, présent de manière erratique selon les lieux et les moments. La perception du LSD, en dépit de sa réputation de produit engendrant des effets « forts », est très bonne parmi les usagers. Sa relative rareté et son aura de produit mythique, attaché à la contre-culture des années 1960/1970 permettent à ces utilisateurs de se distinguer des autres.

Les niveaux d'expérimentations du LSD varient de plus des deux tiers (71,4 %) des personnes fréquentant l'espace « free/rave » à moins d'un quart (22,8 %) des adeptes de clubs « select ». L'usage au cours du mois écoulé concerne environ une personne sur dix (10,5 %), il s'agit majoritairement de personnes fréquentant l'espace « free/rave ». De fait, en 2004, selon le réseau des sites TREND, les usagers de LSD sont surtout des hommes jeunes adeptes des free-parties et fréquemment dans une situation socio-économique précaire. La principale manifestation non souhaitée rapportée par le réseau des sites est le « bad trip », toutefois sa fréquence n'est pas documentée.

Le LSD est disponible essentiellement sous forme de buvards, mais aussi sous forme liquide (« goutte ») ou de « micro-pointe ». Le prix d'un buvard en 2004 se situe généralement entre 10 et 15 euros. Selon le réseau des sites TREND et l'enquête « musiques électroniques » la voie d'administration est quasi exclusivement (100 %) la voie orale. L'injection, l'incision ou l'application d'une goutte sur le globe oculaire semblent des pratiques très marginales.

La kétamine

La kétamine reste un produit dont la disponibilité est faible et erratique selon le réseau des sites TREND. L'image de la kétamine chez les usagers demeure très contrastée. Alors que chez ceux qui en consomment elle bénéficie plutôt d'une bonne image liée à un statut de produit rare réservée à une élite, en revanche chez les autres, elle apparaît toujours comme une substance aux effets incontrôlables, incompatibles avec l'esprit festif.

En 2004, les observations issues du réseau des sites TREND confirment les constats dressés les années précédentes faisant état d'une consommation confinée dans une frange très particulière de la population qui fréquente l'espace festif techno. Celle-ci est constituée pour l'essentiel de « nomades », de « voyageurs », lesquels relèvent du courant « underground » du mouvement techno. Ce constat est corroboré par les résultats de l'enquête « kétamine » auprès de 250 usagers de kétamine qui montre que 84,3 % d'entre eux ont participé à plus de dix free-parties et 52,8 % à plus de dix rave-parties (Reynaud-Maurupt et Akoka, 2004). Dans l'enquête « musiques électroniques », la prévalence de l'expérimentation de kétamine est globalement de 16,4 % mais de 32,1 % chez les personnes fréquentant l'espace « free/rave ». L'usage au cours du mois écoulé passe de 2,3 % sur l'ensemble des enquêtés à 6,5 % des participants à l'espace « free/rave ».

L'usage de kétamine est donc, pour l'essentiel, observé dans les lieux fréquentés par ce type de population à savoir les free parties et les teknivals. Seul les sites de Bordeaux, Marseille et de Paris rapportent, en 2004, un élargissement en cours du spectre des usagers habituels à des milieux sociaux plus intégrés, tels les clubbers à Bordeaux, les étudiants à Marseille ou certaines populations homosexuelles fréquentant l'espace festif à Paris. Ce phénomène reste cependant de très faible ampleur.

La kétamine est disponible essentiellement sous forme de poudre ou liquide. Le prix d'un gramme de poudre se négociait selon les sites entre 25 et 60 euros en 2004. Selon le réseau des sites TREND et l'enquête « musiques électroniques » la voie d'administration est quasi exclusivement (100 %) la voie sniffée. Toutefois certains sites relatent des recours à l'injection, l'ingestion, voire la fumette, mais qui restent anecdotiques.

Les opiacés

Les opiacés sont la troisième famille de produits illicites utilisés dans le milieu festif techno en France. Si ponctuellement des observations de consommations d'opiacés sont rapportées, elles restent relativement marginales. Toutefois, il semblerait qu'il existe une discrète augmentation des usages au cours de ces dernières années. L'opiacé le plus proche « culturellement » de l'espace festif techno est le rachacha dont la préparation et les rituels de consommation permettent de nombreux échanges entre consommateurs.

L'héroïne a été expérimenté par près d'un quart (23,1 %) des personnes enquêtées dans l'espace festif « musiques électroniques » et l'opium et le rachacha par 28,3 %. Comme pour les hallucinogènes, il s'agit d'expériences plus fréquentes chez les adeptes de l'espace

« free/rave ». Les produits de substitution pour le traitement des dépendances majeures aux opiacés (buprénorphine haut dosage et méthadone) dont le mésusage est rapporté dans « l'espace urbain » restent d'observation rare dans l'espace festif techno.

Opium et rachacha

Le rachacha est une préparation d'opium se présentant sous la forme d'une pâte de couleur marron rouge à la consistance molle. Il est obtenu à partir d'une transformation artisanale de pavot. En France, son usage est plus particulièrement rattaché à certaines sous-cultures techno.

Comme les années précédentes, il semble que la perception du produit par les usagers soit plutôt bonne, principalement lié à son caractère « naturel » qui le distinguerait radicalement de l'héroïne.

Au sein de l'espace festif techno, malgré sa rareté, le rachacha serait rencontré plus fréquemment dans le milieu des free parties et des teknivals diffusant plus volontiers de la musique « hardcore ». Son usage toucherait plutôt une population de « teuffeurs » proche des « nomades » et des « voyageurs ». De fait, dans l'enquête « musiques électroniques », l'usage au cours du mois écoulé concerne 4,3 % des enquêtés, mais 8,6 % des usagers rencontrés en « free/rave ». Il s'agit le plus souvent d'usages épisodiques. Les modes d'administration dominants sont la voie orale (56,5 %) et la voie fumée (43,5 %).

L'usage de rachacha aurait la même fonction que celle de l'héroïne, c'est-à-dire réguler la prise de produits stimulants et gérer la descente subséquente : « les effets décrits par les usagers sont une somnolence, un bien-être, une impression de légèreté du corps (sensation de marcher sur un sol mou) [...] » (Bello et al., 2005c).

En 2004, comme les années précédentes, la plupart des observateurs du réseau des sites TREND font état d'une baisse de la disponibilité du rachacha dans l'espace festif techno. Pour la troisième année consécutive, donc, cet opiacé est considéré comme un produit rare.

L'héroïne

En France, dans l'espace festif, le recours à des modes d'administration autres que l'injection (sniff et fumette) et le recours à l'appellation « rabla » (poudre en arabe) moins connotée que le nom « héroïne » a permis une relative banalisation de l'usage dans certains milieux au cours des dernières années. En 2004, la situation est analogue à celle des années précédentes : l'héroïne demeure une substance qui fait l'objet d'un certain tabou mais il perdure une circulation sous l'appellation « rabla ».

Le nombre d'usagers au cours du mois écoulé dans l'enquête « musiques électroniques » est relativement restreint (6,7 %) mais est plus de deux fois plus élevé (15,5 %) parmi les adeptes des « free/rave ».

Les modes d'administration sont d'abord le sniff (69,9 %) puis la fumette (23,6 %) et plus rarement l'injection (5,7 %). Dans « l'espace urbain », l'injection reste le mode d'administration dominant de l'héroïne.

Il semblerait, dans la continuité des années précédentes, que l'on assiste à une relative « banalisation » de la présence d'héroïne dans l'espace festif techno et ce notamment dans les teknivals et les free parties. Cette substance serait en train de devenir, pour une frange du public qui fréquente ce type d'événements, un produit à part entière dont l'usage ne se cantonnerait plus seulement à la régulation de l'usage de produits stimulants tels que la cocaïne, l'ecstasy ou le speed.

Conclusion

Les personnes fréquentant l'espace festif techno consomment plus de produits illicites et plus souvent que la population générale du même âge. Les produits les plus consommés sont d'abord l'alcool et le tabac puis le cannabis. Parmi les produits illicites autres que le

cannabis, il semble que l'usage de produits stimulants et hallucinogènes soit en croissance au cours des dernières années.

Si les stratégies de réduction des risques disposent dorénavant d'un cadre légal, les actions sont essentiellement menées sur le terrain par les organisations non gouvernementales. Une implication plus marquée des professionnels et des acteurs publics pourrait permettre de faire progresser la définition puis l'évaluation des actions d'information, de prévention et de réduction des risques auprès de ces publics.

Parmi les personnes fréquentant l'espace festif techno, une partie est, ou est susceptible d'avoir un usage problématique d'un ou de plusieurs produits psychoactifs. Au delà des actions de réduction des risques menées auprès de ces populations, ce constat pose également le problème de l'identification des personnes les plus en difficulté avec leurs usages de produits et des stratégies à développer pour permettre leur accès à une prise en charge adaptée.

Août 2005

Pierre-Yves Bello*, Catherine Reynaud-Maurupt, Abdalla Toufik*, Michel Gandilhon*, Isabelle Evrard* et le réseau TREND*

OFDT* et GRVS

pibel@ofdt.fr, catherine.reynaud@libertysurf.fr, abtou@ofdt.fr, migan@ofdt.fr, isevr@ofdt.fr